Avis de santé publique

Avis d’ébullition d’eau pour du Pond Inlet

16 septembre 2024
Pond Inlet, Nunavut

Le ministère de la Santé avise la population du Pond Inlet qu’elle doit faire bouillir l’eau avant de la consommer jusqu’à nouvel ordre. Il s'agit d'une mesure de sécurité car l'approvisionnement en eau potable de la localité est chloré manuellement en raison des travaux en cours à l'usine de traitement de l'eau.

Lorsqu’un avis d’ébullition d’eau est en vigueur, toute l’eau destinée à la consommation doit bouillir à gros bouillons pendant au moins une minute.

Il est donc essentiel de faire bouillir l’eau destinée aux utilisations suivantes :

- consommation directe,
- préparation de lait pour nourrisson,
- préparation de jus et de glaçons,
- lavage de fruits et de légumes,
- préparation d’aliments,
- brossage de dents.

On peut faire bouillir l’eau sur la cuisinière en utilisant une casserole ou une bouilloire, sinon dans une bouilloire électrique qui n’a pas de dispositif d’arrêt automatique. L’avis d’ébullition ne concerne que l’eau destinée aux usages ci-dessus.

Le ministère de la Santé avisera le hameau lorsque l’avis d’ébullition d’eau sera levé.

###

Contact avec les médias :

Pierre Essoh
Spécialiste en communication
Ministère de la Santé
867 975-5712
pessoh@gov.nu.ca

ᐊᓐᓂᐊᖃᕐᓇᖕᒋᑦᑐᓕᕆᓂᕐᒧᑦ ᑐᓴᖅᑎᕐᔪᒃᓱᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᐸᕐᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Health Advisories are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Inungnun Aanniaqtailinikkut Unniudjutit hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les avis de santé publique sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications